

MAIRIE DE SAINT JULIEN DU SERRE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRETÉ : A_2024_17

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire de SAINT JULIEN DU SERRE,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 79 et 80,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Décembre 2021 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,
- Vu l'arrêté du 27 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

N° d'ordre	Nom et prénom	Situation actuelle (grade – échelon - si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1	VEYDARIER Isabelle	Adjoint Technique Territorial Echelon 07	1er Avril 2024
2			
3			
.....			

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

RF Sous Préfecture LARGENTIERE (Ardèche)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2024 Réf: 20240319-A_2024_17-AR

Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera

- Publié ou affiché en mairie
- Communiqué au Centre de Gestion de l'Ardèche pour publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Le 19/03/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Luc ARNAUD.

